



Résolution 2024-01-R04

Présence aux Conférences des Présidents

Attendu que deux conférences des Présidents sont organisées par année;

Attendu que la section locale désire administrer les finances de façon responsable;

Attendu que le règlement 2 stipule :

En ce qui concerne les Conférences des Président-e-s ou tout autre événement syndical, les participants seront déterminés lors des réunions mensuelles. Cette discussion sera fondée en fonction des contraintes budgétaires, la pertinence du contenu des événements ainsi que le bien-fondé sur la participation de chacun des membres. La délégation devra être approuvée par l'exécutif, lors d'un vote.

Attendu que le national assume les frais du Président, ainsi qu'un cachet pour un observateur.

Il est résolu que jusqu'à nouvel ordre, les participants seront :

Le Président et le Vice-Président pour toutes les conférences des Présidents;

Le secrétaire et le trésorier pour une conférence des Présidents par an, à leur choix respectif;

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Jocelyn Boulanger

Adopté le :

Jocelyn Boulanger

Secrétaire SEI 10005